



---

Réunion de la commission Démographie et  
questions sociales du 29 avril 2014

SYNTHÈSE

---

Françoise Bouygard ayant été nommée directrice de la Dares, sera remplacée dans ses fonctions de présidente de la commission. Pierre Audibert, secrétaire général du Cnis, a assuré l'intérim. Le président a délivré l'avis d'opportunité sollicité pour les six **projets d'enquête** présentés en début de séance et pour l'aménagement du dispositif de l'enquête Patrimoine.

Il a ensuite initié un **point d'information sur le moyen terme 2014-2018** du Cnis en résumant les axes directeurs des avis et orientations adoptés par l'Assemblée plénière du 30 janvier et en déclinant leurs modalités de suivi. Fabrice Lengart, de l'Insee, rapporteur, a indiqué que le **processus de rénovation du questionnaire de recensement**, préconisé par la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp), se déroulerait en deux étapes et que la première, engagée en 2015, portera sur trois questions du bulletin individuel (catégorie de diplôme, modalités de vie en couple, mode de transport principal). Aux regrets exprimés par Chantal Cases, de l'Ined, coprésidente du groupe de travail mandaté par la Cnerp sur ce thème, que les modifications à brève échéance soient si timides, laissant de côté en particulier deux recommandations fortes du rapport (recueil des liens intra-ménage sur la feuille de logement et de l'état de santé perçu sur le bulletin individuel), il a fait valoir les efforts importants que l'Insee a consacrés à la modernisation du recensement (généralisation de la collecte par internet, mise à jour du répertoire des immeubles localisés RIL) sans renoncer au dessein d'une refonte plus complète du questionnaire à moyen terme.

Jérôme Accardo, de l'Insee, a ensuite dressé le **bilan des recommandations du rapport « Freyssinet » sur les niveaux de vie et les inégalités sociales** (Cnis n°103, 2007). Sur les soixante propositions du rapport, 34 ont été appliquées, 15 réalisées en partie, 10 restent pour l'essentiel à mettre en œuvre et seulement une (mise sur pied d'une structure administrative unique qui assure la cohérence du système d'information) n'a pas été traitée. L'examen des suites données aux douze priorités du rapport précise et confirme ce constat globalement positif. Jacques Freyssinet, présent, a exprimé son accord sur le diagnostic, et il y a vu les preuves d'un bon fonctionnement du Cnis. À propos du point d'entrée unique, il a souligné une incompréhension : le rapport ne donnait pas de recommandation sur l'organisation à adopter, mais bien sur la nécessité d'offrir un accès simple et unique pour le public aux informations relatives au sujet des inégalités. Cette lacune demeure de son point de vue. Pascale Breuil, de l'Insee, a souligné qu'un dossier de synthèse, conçu comme un point d'entrée unique pour les utilisateurs a été mis sur le site ; le problème est donc plus celui de la visibilité de ce dossier. Les autres intervenants au cours du débat ont partagé ces appréciations et salué les nombreuses avancées réalisées par la statistique publique. La commission a relevé les progrès restant à faire, notamment en matière de facilité d'accès à l'information, d'analyse des trajectoires et de fraîcheur des données et recommandé de renouveler cet exercice de suivi et d'actualisation à intervalle régulier.

Sophie Ponthieux, de l'Insee, a présenté à la commission les grandes lignes de son rapport sur « **L'information statistique sexuée dans la statistique publique** », rédigé à l'issue d'une large consultation. Le rapport conclut pour l'essentiel à l'abondance (voire dans certains cas la surabondance) de données sur les inégalités entre femmes et hommes, mais également à leur difficulté d'accès et leur manque de visibilité. Il préconise aussi que cette problématique soit plus présente dans les programmes de travail des services statistiques et davantage abordée dans les études. Pascale Breuil, de l'Insee, a souligné qu'un dossier de synthèse sur le thème de la parité a été mis en ligne sur le site de l'Insee en mars dernier suite au rapport. La Direction générale de la Cohésion sociale au Ministère des Affaires sociales et de la Santé a signalé l'existence d'une publication synthétique annuelle sur ce thème. L'Association contre les violences faites aux femmes a souligné l'importance de statistiques locales dans la mise en place de politiques publiques dans les territoires. La CGT a

soutenu la réflexion engagée par le rapport et s'est demandé comment y associer le Cnis. Pierre Audibert a suggéré qu'un temps soit régulièrement prévu dans les commissions concernées pour recueillir les besoins en la matière.

Lucie Gonzalez, secrétaire générale du Haut Conseil de la Famille (HCF) a exposé les attentes du HCF en matière de **statistiques sur les ruptures familiales** issues de son rapport établi sur saisine du Premier ministre et adopté le 10 avril. Quatre besoins clés ont été identifiés : mesurer de façon régulière les trajectoires de mises en couple, de ruptures d'union, de remises en couple et leurs conséquences, y compris pour les formes non officielles d'union ; disposer d'informations sur les enfants ne vivant pas à titre principal dans le ménage et sur les dépenses associées ; développer une approche longitudinale de l'après-divorce ou l'après-séparation ; développer des travaux de comparaisons internationales sur les pensions alimentaires. Les ruptures familiales constituant un sujet majeur concernant un nombre important de personnes, avec un impact durable sur leurs conditions de vie et au cœur de vifs débats de société, la discutante propose de confier à un expert la mission d'élaborer un programme de travail détaillé, au delà de ces premières pistes de réflexion, assorti d'un calendrier et d'un financement. Même si un tel programme déborde le champ de compétence du Cnis, il lui semble que ce dernier constitue une instance incontournable pour articuler au mieux le court terme de la rédaction des rapports au moyen terme des enquêtes et études statistiques.

Pascale Breuil, de l'Insee, a dressé un état des lieux des sources de la statistique publique existantes ou bientôt disponibles, tant en matière de trajectoires (enquêtes Famille et logements, Etudes des Relations Familiales et Intergénérationnelles ERFI, Enquête sur les Parcours Individuels et Conjugaux EPIC...) que de structures familiales détaillées (tronc commun des enquêtes ménages TCM, enquête Famille et logements...) et de dépenses et revenus (enquêtes Budget de famille BdF, Revenus Fiscaux et sociaux ERFS, panels courts sur données fiscales, répertoire statistique des logements, Echantillon démographique permanent EDP en voie d'enrichissement, dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie SRCV, enquête Patrimoine désormais panélisée...), et elle a signalé quelques études en cours. Elle a cependant fait observer que la diversité des modes de vie rendait plus complexe le recueil et le traitement des données, nonobstant les efforts du système statistique public (SSP) pour s'adapter à l'évolution de la société, et a souligné la nécessité d'expertiser l'apport de ces sources au travers de travaux méthodologiques pour pouvoir engranger des progrès significatifs sur les pistes ouvertes par le HCF.

Clotilde Lixi, de la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE) du Ministère de la Justice, a détaillé en particulier les outils dont dispose le SDSE en matière de séparations ayant donné lieu à divorce ou contentieux en justice civile : données du répertoire général civil (RGC), remontées d'informations concernant les décisions sur la résidence des enfants mineurs, enquête en deux vagues auprès des personnes ayant divorcé en juin 2012 (avec interrogation parallèle des deux protagonistes sur le contexte et la perception de la séparation et, s'il y a lieu, sur les modalités effectives de résidence des enfants), enquête sur les déterminants de la prestation compensatoire... La date et la nature du divorce figureront prochainement dans le système d'information sur le post-contentieux.

Au cours du débat qui a suivi, la CFDT a exprimé son intérêt pour le croisement des structures familiales avec d'autres éléments contextuels. À la possibilité d'appariement des données du Ministère de la Justice avec d'autres sources (notamment fiscales), le SDSE a objecté l'absence d'identifiants individuels dans ses fichiers. Pierre Audibert a remercié le HCF pour son apport stimulant à l'évolution du SSP (évolution inévitablement progressive pour garantir le niveau de qualité souhaitable aux statistiques), et s'est déclaré favorable à développer les relations du Cnis avec les Hauts Conseils.

En conclusion, la commission a soutenu la recommandation du Haut Conseil de la Famille de suivre de façon régulière les trajectoires de mises en couple et de ruptures et leurs conséquences, notamment au travers d'exploitations des sources administratives ou fiscales. Elle a invité la statistique publique à expertiser les utilisations possibles des enquêtes existantes ou en cours auprès des ménages et à les adapter si besoin est avant d'envisager de nouvelles enquêtes. Elle a recommandé de préparer un nouvel échange avec les utilisateurs sur ces questions dans des formes restant à définir.